

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT 216-02**

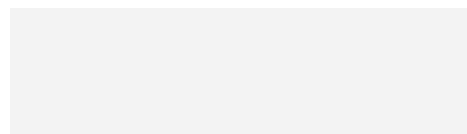
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 216-02 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement –
(RMH-330)

Adoption par le conseil : 1^{er} octobre 2013

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 3 octobre 2013.



Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier